

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU MARDI 14 JUILLET 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN  
VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

Les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec permettent aux municipalités de tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

En plus de mettre en ligne un enregistrement de la séance, les élus ont également choisi de transmettre les faits saillants de cette séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire souligne la présence à cette séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juillet 2020, à 19 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

- Siège no 1 - M<sup>me</sup> Martine Guilbault, conseillère
- Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
- Siège no 3 - M<sup>me</sup> Diane D. Lavallée, conseillère
- Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
- Siège no 5 - M<sup>me</sup> Lyne Rémillard, conseillère
- Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M<sup>me</sup> Stephanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes et agissant temporairement à titre de directrice générale *par intérim*, Monsieur Schryburt étant en vacances

Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

Le maire débute la séance avec un mot d'ouverture en souhaitant tout d'abord la bienvenue à la séance ordinaire du 14 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Lorraine.

Monsieur le maire explique que, vu la situation reliée à la COVID-19, de nouvelles mesures de santé publique ont été prises par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation du coronavirus, soit particulièrement, en date d'hier, une ordonnance rendant le port d'un masque ou d'un couvre-visage obligatoire dans tous les lieux publics fermés, incluant dans les bâtiments municipaux.

Monsieur le maire remercie à l'avance les Lorrains en sachant que nous pourrons compter, une fois de plus, sur leur grande collaboration.

Quant à la séance du Conseil, monsieur le maire explique que nous sommes à analyser l'opportunité de les tenir à nouveau en salle, devant les citoyens. Toutefois, vu les différentes mesures qu'il faudra respecter, les séances ne pourront vraisemblablement plus se dérouler à la Maison Garth.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le maire souligne que les activités estivales sont bien entamées et que le beau temps est au rendez-vous pour nous permettre d'en bénéficier pleinement.

Le Conseil municipal invite donc tous les Lorrains à redécouvrir notre magnifique ville. Ils vous proposent de parcourir la Ville à vélo ou à pied, de faire un tour des nombreux parcs et espaces verts et de participer aux activités organisées.

En terminant ce mot d'ouverture, tous les élus invitent la population à participer en grand nombre à la collecte de sang du conseil municipal qui aura lieu le 27 juillet de 13 h à 19 h 30 au Centre culturel. Cette collecte de sang a lieu sur rendez-vous uniquement en composant le 1 800 343-7264. Donnez généreusement. Merci.

Suivant son mot d'ouverture, le maire constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (résolution 2020-07-132)**

Monsieur le maire explique que l'ordre du jour de la séance de ce soir a été transmis aux élus et a été rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

Il demande s'il y a des points à ajouter?

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté et Madame la conseillère Lyne Rémillard appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, l'ordre du jour est donc adopté tel que présenté.

## **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX (résolution 2020-07-133)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 est adopté, tout comme les procès-verbaux des séances extraordinaires des 16 juin, 23 juin, 30 juin et 7 juillet 2020.

Monsieur le maire explique qu'en plus de la séance ordinaire du 9 juin 2020, il y a eu 4 séances extraordinaires et en résume brièvement le propos de chacune :

La séance extraordinaire du 16 juin 2020 avait pour but de procéder à la nomination de Julie Dufour à titre de directrice du Service des Finances et trésorière.

Celle tenue le 23 juin 2020 avait pour but de déposer le projet de règlement et de faire l'avis de motion du Règlement 247 concernant les activités permises sur les espaces publics ainsi que l'adoption du Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal.

La séance extraordinaire du 30 juin avait pour but d'adopter le *Règlement 247 relatif à l'encadrement des activités offertes sur les espaces publics* et ainsi pouvoir régir la tenue de certaines activités dans les parcs et autres espaces publics et de fixer les modalités liées à l'obtention d'une autorisation.

Lors de cette séance, a également été adoptée une résolution pour redistribuer les sommes liées à la portion de la piste cyclable du « P'tit train du Nord » qui passe sur le territoire de la Ville de Lorraine, au montant de 5 996 \$.

Finalement, la séance extraordinaire du 7 juillet 2020 a permis, de manière exceptionnelle, d'adopter rapidement le PV du CCU qui s'est déroulé le 30 juin. Effectivement, vu la situation dans laquelle nous nous trouvons avec la COVID-19, le fort nombre de demandes de permis et les vacances estivales qui approchaient, tout cela a justifié qu'exceptionnellement, pour accommoder les résidents qui attendaient leur permis, qu'une séance extraordinaire soit tenue ce soir à cet effet.

Ces procès-verbaux pourront désormais être disponibles sur le site Internet de la Ville.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée propose l'adoption des procès-verbaux et monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4. PRÉSENTATION DES COMPTES**

##### **4.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de juin 2020 (résolution 2020-07-134)**

Les élus prennent connaissance et analysent la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 14 juillet 2020.

Madame la conseillère Martine Guilbault présente en plus amples détails la liste des chèques émis ou des comptes payés totalisant la somme de 530 876,76 \$, ainsi que les comptes à payer qui totalisent 485 059,47 \$.

Madame la conseillère Martine Guilbault propose de prendre acte de ces comptes et d'autoriser la trésorerie à effectuer les paiements requis à même les codes budgétaires appropriés. Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité et ils en autorisent le paiement des sommes dues.

#### **5. COMITÉS ET COMMISSIONS**

## 6. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Monsieur le maire cède la parole à la greffière qui résume les 3 prochains points concernant l'adoption de projet de règlement d'urbanisme.

Me Chagnon explique que la MRC a adopté une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain. La Ville a l'obligation à son tour, d'adopter cette cartographie et d'adapter son cadre normatif.

Le processus d'adoption de ces règlements avait dû être suspendu, à cause de la COVID-19, mais nous pouvons le reprendre différemment en modifiant l'habituelle assemblée publique de consultation par une invitation à transmettre des commentaires écrits.

Les projets de règlements qui seront adoptés ce soir sont en lien avec le plan d'urbanisme, le zonage et le lotissement.

### 6.1

**ADOPTION – Projet de règlement URB-01-02 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-07-135)**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE REPRENDRE** le processus d'adoption du règlement URB-01-02;

**D'ADOPTER** le Projet de règlement URB-01-02 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain »;

**DE REMPLACER** la procédure d'assemblée publique de consultation pour le règlement URB-01-02 par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, soit du 15 juillet au 3 août 2020, laquelle sera annoncée dans un avis public publié à cet effet;

**D'AUTORISER** la greffière à tenir ladite consultation écrite et à en fixer les modalités.

## 6.2

**ADOPTION – Projet de règlement URB-03-10 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-07-136)**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE REPRENDRE** le processus d'adoption du règlement URB-03-10;

**D'ADOPTER** le Projet de règlement URB-03-10 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain »;

**DE REMPLACER** la procédure d'assemblée publique de consultation pour le règlement URB-03-10 par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, soit du 15 juillet au 3 août 2020, laquelle sera annoncée dans un avis public publié à cet effet;

**D'AUTORISER** la greffière à tenir ladite consultation écrite et à en fixer les modalités.

## 6.3

**ADOPTION – Projet de règlement URB-04-01 modifiant le « Règlement URB-04 de lotissement » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » (résolution 2020-07-137)**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE REPRENDRE** le processus d'adoption du règlement URB-04-01;

**D'ADOPTER** le Projet de règlement URB-04-01 modifiant le « Règlement URB-04 de lotissement » afin d'assurer sa conformité au Règlement numéro 19-01 de la MRC Thérèse-de Blainville « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain »;

**DE REMPLACER** la procédure d'assemblée publique de consultation pour le règlement URB-04-01 par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, soit du 15 juillet au 3 août 2020, laquelle sera annoncée dans un avis public publié à cet effet;

**D'AUTORISER** la greffière à tenir ladite consultation écrite et à en fixer les modalités.

## **7. ADOPTION**

## **8. RÉOLUTIONS**

### **8.1. Direction générale**

#### **8.1.1 EXEMPTION – 2e versement – Entente pour location du local au centre culturel 2019-2020 – Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine (résolution 2020-07-138)**

Madame la conseillère Diane D. Lavallée explique que la Ville a une entente de location d'un local au Centre culturel Laurent G. Belley avec la Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine. Vu la situation avec la COVID-19 et la fermeture du Centre culturel, elle souligne que la Pré-maternelle n'a pas pu bénéficier du local, tenir ses activités habituelles, ni organiser sa campagne de financement.

La Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine étant un organisme à but non-lucratif, il pourrait bénéficier d'une aide de la part de la Ville.

C'est pourquoi madame la conseillère Diane D. Lavallée propose donc d'accorder à la Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine une exemption complète du paiement du deuxième versement, soit la somme de 4 775,55 \$ énoncée à la facture numéro OFD0000015, laquelle venait à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Archambault

Tous les conseillers étant d'accord, l'exemption du paiement est donc **RÉSOLUE** à l'unanimité.

### **8.2. Direction des communications et relations citoyennes**

### **8.3. Direction des finances et trésorerie**

### **8.4. Direction de l'urbanisme et de l'environnement**

### **8.5. Direction des travaux publics et infrastructures**

#### **8.5.1 ANNULATION – Processus d'appel d'offres – Réfection de la station de pompage Sion – TP2020-25 (résolution 2020-07-139)**

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique que Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la station de pompage Sion (TP2020-25). Une seule compagnie, soit l'entreprise Nordmec construction inc., a déposé une soumission dans les délais impartis.

Il a été procédé à l'analyse de la soumission et il s'est avéré que la soumission déposée par cette compagnie dépasse considérablement les coûts estimés par la Ville de Lorraine et le seuil autorisé pour un appel d'offres sur invitation.

Par conséquent, monsieur le conseiller Pierre Barrette propose de mettre fin au processus d'appel d'offres effectué le 4 juin 2020 pour la réfection de la station de pompage Sion (TP2020-25) et qu'en conséquence, de rejeter la seule soumission reçue.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie la proposition, tous les élus sont d'accord et la résolution est adoptée à l'unanimité.

## **8.6. Direction des loisirs et de la culture**

## **8.7. Direction des services juridiques et du greffe**

### **8.7.1 Dépôt – Certificat – Consultation écrite – Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal (résolution 2020-07-140)**

Monsieur le conseiller Patrick Archambault explique que, dû à la COVID-19, la Ville a été contrainte de remplacer la procédure usuelle de la tenue d'un registre auprès des personnes habiles à voter pour faire approuver un règlement d'emprunt, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Le 26 juin 2020, il explique que la greffière a donné un avis public à cet effet et que la consultation écrite relative au *Règlement d'emprunt numéro B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal*, s'est déroulée du 26 juin au 14 juillet 2020. Il précise que, selon le certificat déposé par la greffière, aucune demande n'a été faite et que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose donc que le Conseil prenne acte du dépôt par la greffière, du certificat pour le règlement d'emprunt B-298.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx appuie la proposition.

Tous les conseillers étant d'accord, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8.8. Sécurité publique**

## **9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI**

## 10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

### 10.1 AUTORISATION SIGNATURE – Demande de subvention – « Appel de projets pour le soutien au rayonnement numérique » pour l'année 2020-2021 (résolution 2020-07-141)

Madame la conseillère Lyne Rémillard mentionne que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un nouveau programme d'aide et de subvention intitulé « Appel de projets pour le soutien au rayonnement numérique 2020-2021 ».

Elle précise qu'il s'agit d'un programme qui pourrait être fort pertinent pour la Ville. Puisque la bibliothèque est intéressée à en bénéficier et souhaite déposer une telle demande auprès du Ministère de la Culture et des Communications.

Madame la conseillère Lyne Rémillard propose donc d'autoriser la chef de service, bibliothèque, à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville de la demande dans le cadre du programme d'aide aux projets intitulé « Appel de projets pour le soutien au rayonnement numérique 2020-2021 » auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec et d'en autoriser la production.

Cette proposition est appuyée par Madame la conseillère Martine Guilbault et tous les élus témoignent de leur accord.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

### 10.2 DÉPÔT de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier (résolution 2020-07-142)

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx explique qu'il s'agit du dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général pour la plus récente période, soit l'embauche de Monsieur Simon Henri, à titre d'Inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Titre	Nom	Date du début	Date de fin
Inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et de l'environnement	Simon Henri	13 juillet 2020	18 décembre 2020

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose donc de prendre acte de ce dépôt, madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie la proposition.

Tous les conseillers étant d'accord, la proposition est adoptée à l'unanimité.



**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions du public transmises par courriel avant la séance et qui sont également disponibles sur le site Internet de la Ville.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE (résolution 2020-07-143)**

Tous les points à l'ordre du jour étant écoués, madame la conseillère Lyne Rémillard propose la levée de la séance. Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition, tous les élus sont d'accord et la résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 22.